



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Regroupement de la TSR et de la RSR

Le Conseil d'Etat prend acte, convaincu que le coeur de la RSR est à Lausanne et celui de la TSR à Genève

Après l'annonce du regroupement de la TSR et de la RSR, le Conseil d'Etat a pris acte de la volonté du Conseil d'administration de SRG SSR idée suisse de maintenir les deux sites existants, les projets régionaux de convergence ne devant pas donner la prééminence de l'un des médias sur l'autre. Il reste convaincu que le coeur de TSR et celui de la RSR sont et doivent rester respectivement à Genève et à Lausanne.

Au vu de l'annonce relative au regroupement de la TSR et de la RSR dès 2010, caractérisé par le maintien des sites existant, la recherche de synergies et de convergence ainsi que de possible transferts, le Conseil d'Etat exprime à nouveau son attachement au modèle qui a permis le développement de deux entités fortes au sein de la RTSR, l'une à Lausanne et l'autre à Genève. Ce modèle a permis de mettre à la disposition de l'ensemble des Romands une radio et une télévision dans lesquelles ils se reconnaissent bien, parce qu'elles garantissent l'équilibre entre les différentes parties de la zone desservie sans faire prédominer les intérêts propres aux deux principales cités lémaniques.

Le Conseil d'Etat comprend l'intention de regrouper certaines ressources afin, notamment, d'assurer le développement des deux médias sur l'Internet et de supprimer les doublons qui existent dans ce domaine. Cela étant, il se déclare convaincu que cet objectif peut être réalisé en conservant à Lausanne les différentes compétences permettant de concevoir les programmes, produire, réaliser et diffuser les émissions de la Radio suisse romande, comme elle le fait aujourd'hui, notamment pour les secteurs des informations et de l'actualité.

Soutenu largement par la population et les autorités vaudoises, le Conseil d'Etat réaffirme son opposition à tout modèle dont la mise en œuvre aboutirait à démembrer ce qui constitue le cœur de chacun des deux médias considérés. Dans l'environnement concurrentiel de la télévision, de la radio et de l'Internet, les identités traditionnellement genevoise de la télévision et lausannoise de la radio - toutes deux,

encore une fois, au service de la Suisse romande - sont et resteront un atout majeur de qualité et de fidélisation. L'abandon de telles identités se traduirait sans doute par des conséquences majeures pour la SSR, avec une perte importante d'auditeurs et de téléspectateurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 mars 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Renseignements : Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat (021 316 20 19)